

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 42438 du 19 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1715390S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 80589 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630397S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2017 :

Viaud Jérôme NIGEND : 186 321 NLS : 8037271

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef 1^{er} juillet 2017 :

Cauchi Pascal NIGEND : 121 787 NLS : 5269845

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 juin 2017.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*
S.-P. BARADEL